

REGLEMENT

Préambule

La Ville d'Ostricourt, à travers sa Commission Culturelle Municipale conduite par l'adjointe au maire en charge du Patrimoine municipal, de l'Action culturelle, citoyenne et événementielle, organise chaque année un Salon des Artistes d'Ostricourt et des environs. Ce Salon, qui en est à sa 17^{ème} édition en 2022, rassemble des artistes d'Ostricourt et des alentours, créateurs en peinture, sculpture, porcelaine, céramique, bijoux, et toute autre création originale et artistique. Ce Règlement a été élaboré avec l'objectif de préserver et d'améliorer la qualité artistique de ce Salon et afin de formaliser les points essentiels qui régissent son organisation. Chaque artiste exposant s'engage à le respecter et à se conformer aux directives rappelées ci-dessous.

Article 1 – Horaire / durée

Le Salon a lieu traditionnellement le premier dimanche de Novembre à Ostricourt. Il est ouvert au public durant une seule journée, soit de 10h00 à 18h00.

Article 2 – Artistes exposants

Le Salon est ouvert à toute personne d'Ostricourt ou des alentours, **réalisant elle-même par passion**, des créations artistiques et/ou originales. La participation n'est possible qu'après acceptation du Comité de sélection qui procède à l'examen des demandes de participation en septembre. La candidature est à envoyer entre fin juin et début septembre, avec obligatoirement 3 photos d'œuvres qui seront jointes au dossier de candidature. Afin de conserver à ce Salon toute sa qualité artistique, le Comité se réserve le droit de refuser telle ou telle candidature. A noter que la validation par le Comité est strictement nominative. Un artiste exposant ne peut donc en aucun cas se faire remplacer par un autre artiste. Il ne peut pas non plus laisser un espace d'exposition à une autre personne non inscrite et non validée, même de sa famille.

Article 3 – Œuvres

Les œuvres exposées sont donc essentiellement des créations de peinture, porcelaine, céramique, sculpture (tous matériaux), patchwork, bijoux, et toute autre création originale dont l'artiste aura été retenu par le Comité. **Il est précisé que l'artiste s'efforce autant que possible, d'une année sur l'autre, de renouveler les œuvres qu'il expose.**

Article 4 – Espace d'exposition

Pour éviter une trop grande disparité et permettre à chacun de s'installer dans de bonnes conditions, l'espace d'exposition par artiste sera limité à 2 tables et 3 grilles maximum. Cela peut-être donc moins et il est impératif que chacun précise clairement ce qu'il compte utiliser. Les artistes ne sollicitant pas de table peuvent, s'ils le souhaitent, disposer de 4 grilles au maximum. [Rappel des formats disponibles : tables : 0,80 m X 1,60 m – grilles : largeur 1 m X hauteur 2 m]

Article 5 – Installation / enlèvement des œuvres

L'installation des œuvres par les artistes exposants est organisée la veille et le matin même du Salon avant l'ouverture au public. Tout doit donc être en place avant 10h00. Le démontage de l'exposition et l'enlèvement des œuvres exposées par les artistes ne peut s'effectuer qu'à l'issue de la journée soit à partir de 18h00.

Article 6 – Présence des artistes exposants

Afin de favoriser et promouvoir la rencontre avec le public, la présence de l'artiste exposant est impérative durant toute la journée du Salon, sauf en cas de force majeure.

Une coupure sera toutefois organisée avec les autres exposants pendant le temps du midi.

Article 7 – Organisation générale du Salon

Préalablement au Salon, et après que la sélection des artistes exposants par le comité, une réunion est programmée en Mairie d'Ostricourt où sont conviés tous les acteurs du Salon : *Organisateurs, Services de la ville et Artistes Exposants*. Cette réunion où la présence de chacun est vivement souhaitée, permet de régler les derniers détails de l'organisation, d'affiner quelques points pratiques et de remettre à chacun le plan d'implantation réalisé à partir des demandes des exposants et tenant compte d'un nécessaire équilibre artistique de l'exposition.

Article 8 – Thème du salon

Pour la 17^{ème} édition du Salon des artistes d'Ostricourt et des environs, un thème sera soumis aux artistes. Ce dernier est facultatif et les artistes choisiront ou non de proposer une œuvre en ce sens. Le thème choisi est le suivant : « Utopie : musique, environnement, société ».

Article 9 – Diffusion

La Commission Municipale Culturelle d'Ostricourt et le Comité d'Organisation s'efforcent d'assurer au mieux votre accueil et votre installation. En retour, ils comptent sur vous pour les aider à faire ce Salon des Artistes l'un des rendez-vous culturels de ce secteur. Affiches et tracts sont mis à votre disposition mais rien ne vaut, dans ce domaine tout particulièrement, le bouche à oreille !

Article 10 – Salon des artistes virtuel

La crise sanitaire a obligé la commune en 2020 à proposer une édition en ligne. Vous trouverez ce salon en ligne à l'adresse suivante : www.ostricourt.fr/Salon-des-artistes-virtuel. Nous souhaiterions continuer d'alimenter cette exposition virtuelle pour qu'elle puisse être une vitrine des artistes mais aussi qu'elle permette le développement d'ateliers de sensibilisation auprès de différents publics (jeunes, personnes âgées, personnes éloignées des pratiques artistiques, etc.). Aussi, vous serez amené à nous indiquer votre accord ou non de figurer dans cette galerie virtuelle. En cas d'accord de votre part, une convention spécifique vous sera transmise.